

Augmentation des fugues, disparitions d'enfants et enlèvements



25 mai 2009

Fugues, disparitions de mineurs et enlèvements parentaux sont en hausse en France, ont annoncé les autorités lundi, jour de la mise en service d'un numéro d'aide pour les parents, le :

116.000

Le nombre de disparitions classées comme inquiétantes par la police, susceptibles d'être criminelles ou mettant en danger la vie de la victime a franchi pour la première fois, toutes catégories confondues, la barre des 10.000 (10.846) l'année dernière, a déclaré le policier Frédéric Malon à la presse.

Cinq cents mineurs ont disparu de cette manière, dont 304 dans des cas où des crimes sont soupçonnés

La plupart des affaires, 247, ayant été résolues, 77 enfants figuraient toujours à ce titre dans le Fichier des personnes recherchées le 1er janvier dernier, compte tenu des cas en souffrance des autres années, a-t-il dit.

Le phénomène des fugues, 47.062 en 2008, connaît aussi une forte hausse de 5% par rapport à l'année précédente, 30% par rapport à 1998, selon la même source.

Dans ce cas de figure, la quasi-totalité des enfants sont retrouvés mais les fugues peuvent durer plusieurs années, a précisé le policier, et 8.700 sont toujours recherchés. Trois quarts des fugueurs ont entre 15 et 18 ans.

Selon une étude de l'association SOS-Enfants disparus publiée lundi, les premiers motifs de la fugue sont l'escapade amoureuse (22%) et un mauvais climat familial (21%).

ENLEVÈMENTS PARENTAUX EN HAUSSE

Le numéro d'appel 116.000 pour les parents a été mis en service pour apporter une aide "morale, juridique, psychologique et sociale" aux parents d'enfants disparus, a dit Arnaud Gruselle, président de la Fondation pour l'enfance, qui gère le service.

Cette mesure concrétise un engagement annoncé en janvier 2007. Le numéro, déjà opérationnel dans huit pays européens selon l'association Child Focus (Belgique, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Slovaquie), doit à terme être le même sur tout le continent européen.

La France assure qu'elle s'emploie à répondre au phénomène des disparitions d'enfants. Concernant l'aspect criminel, l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) a été créé il y a quelques années.

Ce service est dédié notamment aux crimes en série, un phénomène longtemps négligé voire ignoré en France mais mis en lumière par plusieurs affaires retentissantes, comme celle visant le couple Michel Fourniret-Monique Olivier, qui a tué des fillettes entre 1987 et 2003 avant d'être arrêté.

Ses moyens restent limités avec 60 fonctionnaires et sa saisine avec les services locaux de police n'est opérée que si "elle peut apporter une plus-value, en terme d'expérience, de coordination et de rapprochement avec d'autres affaires", a dit Frédéric Malon, qui dirige l'OCRVP.

Le phénomène des enfants enlevés par un de leurs parents après des séparations est aussi en augmentation, à la fois une mondialisation et une radicalisation, selon Mahrez Abassi, du ministère français des Affaires étrangères.

Il y a eu 360 cas en 2008, un chiffre en hausse de 9% par rapport à 2007. "L'enfant est au carrefour des cultures", a dit ce fonctionnaire. La France tente de persuader tous les Etats de signer la convention de La Haye, qui vise à donner un cadre aux échanges entre Etats sur ces problèmes.

Le suivi des affaires est difficile.

"Les parents n'hésitent plus à utiliser les moyens les plus extrêmes, comme l'emploi de milices, le changement de nom de l'enfant" explique Mahrez Abassi.

La France est autant concernée par des enfants enlevés chez elle que par des parents "kidnappeurs" qui y résident. Tous les pays sont concernés dans le monde, avec par exemple 26 cas d'enfants enlevés par un parent japonais et emmenés en Orient, qui sont traités actuellement par le Quai d'Orsay.

Thierry Lévêque, édité par Yves Clarisse